Cheb Mami demande à Sarkozy d'être libéré de prison pour «raisons familiales»

07/08/2010 à 16h44

Dans une lettre adressée au président français Nicolas Sarkozy, le chanteur algérien Cheb Mami, détenu depuis juillet 2009 à la prison de la Santé (Paris) pour avoir forcé sa compagne Camille à avorter, aurait demandé à être libéré pour «raisons familiales», et être ainsi près de sa famille. C'est ce que rapporte le journal en ligne saoudien Elaph qui cite des "sources étrangères".

« *Monsieur le président, je souhaite que ma demande de grâce soit prise en compte dans le cadre de l'article 17 des lois constitutionnelles de la république française. Monsieur le président, étant vous-même père de famille,* ***vous réalisez l'importance de la présence du père parmi les siens***.»

Cette demande de libération qui date du 23 Juillet dernier devrait nécessiter une enquête de la présidence française auprès du ministère de la justice pour s'enquérir du comportement du chanteur en tant que prisonnier. Il serait attendu que la justice prenne en considération cette demande de grâce en Novembre prochain , si les conditions sont remplies à savoir, avoir des enfants de moins de 10 ans, une bonne discipline en tant que prisonnier, **et avoir purgé un an de sa peine.** A rappeler que **Mami a également fait une demande auprès de Bouteflika** pour intervenir auprès des autorités en France.

Le chanteur purge une peine de cinq ans de prison ferme, après avoir été jugé coupable d'avoir tenté de faire avorter de

force à sa dernière compagne, Camille, photographe française, 43 ans. La tentative ayant échoué, elle est aujourd'hui mère d'une petite fille de six ans.

La justice française avait décidé de maintenir le chanteur en prison (Mohamed Khelifati) de son vrai nom et ce, depuis deux ans dans la prison de la «La Santé» où il purge désormais sa peine depuis son retour d'Algérie, après avoir fui deux années durant dans son pays natal. Il s'était rendu à la Justice Française suite à un mandat d'arrêt international.

Le Matindz